



DOCUMENT

AUTORISATION D'EMPOTAGE OU AUTORISATION D'EMBARQUEMENT

DEFINITION	L'autorisation d'empotage ou d'embarquement délivrée est par le Conseil Café Cacao. Elle autorise les opérations physiques d'empotage des conteneurs et de livraisons des lots en magasin cale.
DESCRIPTION DE LA PROCEDURE	Déposer auprès du Conseil Café Cacao : <ul style="list-style-type: none">• Demande de l'opérateur.• Copie des bulletins de Vérification des produits (BV).• Autorisation de mise à quai (AMQ). Voir procédure : http://www.conseilcafecacao.ci/docs/2015/COMMERCIALISATION.pdf
STRUCTURE(S) ETATIQUE(S) CONCERNEE(S)	Conseil Café Cacao
COUT	Gratuit
DELAI D'OBTENTION	Une demi-journée.
DOCUMENTS REQUIS POUR OBTENTION	<ul style="list-style-type: none">• Demande de l'opérateur.• Copie des bulletins de Vérification des produits (BV).• Autorisation de mise à quai (AMQ).
BASE JURIDIQUE (REFERENCE LEGALE)	<ul style="list-style-type: none">• Ordonnance O2011.481.• Décret 2012.1010.• Décret 2012.1008.
CONTACT(S)	Conseil Café Cacao Immeuble CAISTAB 17 BP 797 Abidjan 17 (Côte d'Ivoire) Tél. : (225) 20 25 69 69 / 20 25 69 70 Fax : (225) 20 21 83 30 Email: info@conseilcafecacao.ci www.conseilcafecacao.ci